

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-54 du 20 mars 1980

chargeant le Camarade François CODJO AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 14 Mars 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 14 Mars 1980, le Camarade François CODJO AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Roger GARBA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 20 mars 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 CPC 6 SPD 2 MDRAC-MFEPP 6
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Services 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UMB-FASJEP-DN 6 BCP 1 JORPB 1.-